

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 10 juillet 2020

Objet

**Dotation Politique de
la Ville 2020**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 juillet 2020 s'est réuni à 17 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN – M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL – Mme ALFONSI – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. DROILLARD à Mme COLLIN – M. MEHERZI à Mme LACUEY
M. SINSOU à M. CALT**

Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac est éligible à la Dotation Politique de la Ville 2020 (circulaire ministérielle TERB1906948N du 26 mars 2019)

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville.

Les modifications des règles de calcul en 2019 ont pour conséquence d'assurer une meilleure stabilité quant à l'éligibilité des communes à la DPV. C'est ainsi que les communes éligibles doivent désormais faire partie des 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU ou être une commune de 5 000 à 9 999 habitants éligible à la DSU au moins une fois au cours des trois derniers exercices précédant la répartition.

Jusqu'à l'an dernier, l'éligibilité des communes à la DSU s'appréciait au titre de l'année précédant la répartition. La loi de finances permet aussi de stabiliser le calcul de la proportion de la population résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'éviter des variations de ce dernier sans lien avec la situation effective de la commune.

Les crédits relatifs à la DPV font l'objet d'une convention attributive de subvention entre le représentant de l'Etat dans le département et les communes concernées ou, le cas échéant, l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres, s'il est doté de la compétence politique de la ville.

Parmi les critères d'éligibilité à la dotation est notamment prise en compte, comme les années passées, l'existence d'une convention passée avec l'ANRU encore active sur le territoire de la Commune ou la présence d'un quartier prioritaire connaissant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

En outre, les crédits doivent être attribués en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondants aux objectifs fixés dans le contrat de ville. Ainsi, le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des QPV, mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », ces équipements et actions profitent aux habitants des QPV.

En 2019, l'Etat souhaite apporter une attention particulière aux opérations de dédoublement des classes de CP et de CE1 des écoles situées en zone Réseau Education Prioritaire et Réseau Education Prioritaire +.

La DPV peut être utilisée pour mener des travaux immédiatement réalisables, et non commencés avant la signature de la convention attributive de subvention en 2019, dans les bâtiments scolaires les plus dégradés des quartiers prioritaires.

Enfin, la DPV peut financer des opérations de création, de diffusion et de développement culturels ainsi que des lieux mixtes incluant une dimension culturelle et des lieux culturels globaux portés par l'initiative nationale du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la culture.

La DPV (Dotation Politique de la Ville) vise à compléter la logique de péréquation dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine par un soutien renforcé aux actions développées au profit des habitants des quartiers dans les communes les plus défavorisées.

Les actions financées devront répondre aux enjeux prioritaires du contrat de ville et s'inscrire dans le périmètre des quartiers prioritaires ou territoire de veille de la politique de la ville.

La DPV interviendra donc pour soutenir le fonctionnement ou l'investissement de projets en adéquation avec ces priorités.

Afin de bénéficier de la DPV, une convention financière fixant le montant de la dotation affectée à la commune de Floirac ainsi que la liste des projets soutenus est réalisée conjointement par les services de l'Etat et la Ville et fera l'objet d'une signature de la part de Monsieur le maire et de Madame la Préfète.

Les actions retenues pour la DPV 2020 :

INVESTISSEMENT

Plaine des sports Terrains 2 et 3 éclairage	VILLE	274 121	14 359	1	5,24 %
---	-------	---------	--------	---	--------

FONCTIONEMENT

Histoires et Compagnie - Actions médiathèque	Ville (DAC)	3 430	3 430	1	100,00 %
Projet numérique Médiathèque	Ville (DAC)	300	300	1	100,00 %
A B C - Côté Ciné	Ville (DAC)	8 000	4 000	1	50,00 %
COTE ROCK - Parallèles Attitudes Diffusion	Ville (DAC)	15 500	15 500	1	100,00 %
ARTELI	Ville (DAC)	1 800	600	1	33,33 %
Passage à l'art	Ville (DAC)	11 500	11 500	1	100,00 %
RAFU	Ville (DAC)	2 000	1 200	1	60,00 %
Musiques de Nuit Diffusion	Ville (DAC)	2 120	1 900	1	89,62 %
Du dessin à la peinture murale - Ecole CAMUS CP et CM2	Ville (DAC)	7 090	7 090	1	100,00 %
Permis de Conduire Citoyen	ville (Médiation)	8 000	6 000	1	75,00 %
Formation des Métiers de l'animation	ville (Médiation)	22 600	3 700	1	16,37 %
Accueils et activités des salles de citoyenneté	ville (Médiation)	57 000	12 000	1	21,05 %
Mois de Médiation	ville (Médiation)	4 000	4 000	1	100,00 %
Les Sportifs du Dimanche	ville (Médiation)	2 000	2 000	1	100,00 %
Ouverture AcmsH	ville	686 670	40 000	1	5,83 %
Parcours Mercredi Floiracais	ville	25 000	22 000	1	88,00 %
Ouverture Suzanne	ville	62 183	15 000	1	24,12 %
Epicerie solidaire	CCAS	72 000	48 000	1	66,67 %
Aide aux secours	CCAS	21 100	21 000	1	100,00 %
Lieu d'accueil enfants/parents "il était une fois"	CCAS (petite enfance)	6 177	6 177	1	99,53 %

Action n° 1 (Investissement) : Plaine des sports terrains éclairage 2 et 3

Dans le cadre du Contrat de l'Orientation stratégique N°15 ville du pilier Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants objectif N°5 :

La Ville est amenée à renforcer ses équipements sportifs en faveur des sportifs du CMF vecteur d'habitants de Floirac et des QPV

L'achat de ces travaux est évalué à hauteur de 274 121 € est inscrit au titre de l'investissement, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à hauteur de 5.24 %.

Subvention DPV sollicitée : **14 359 €**

Action n° 1 (Fonctionnement) : Histoires et compagnie

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Au-delà de ses missions de lecture publique, la médiathèque développe des actions valorisant le fonds documentaire dans différents champs, tels que les ateliers numériques, les projets d'Education Artistique et Culturelle et la programmation de compagnies, et ce dans le cadre de la saison culturelle de la ville de Floirac.

C'est dans cette démarche, que la saison **Histoires et Compagnie** est programmée en direction du Jeune Public dont certaines propositions sont mises en place plus particulièrement en direction des enfants et familles issus des quartiers prioritaires. Dans l'optique de favoriser le lien parents / enfants autour du livre, un travail spécifique est mené avec Mme Piazza autour de l'Atelier d'Incitation à la Lecture Partagée (Réussite Educative), pour permettre aux enfants éloignés de la culture d'accéder à des propositions artistiques de qualité et de tisser un lien avec la médiathèque, une jauge leur est donc réservée lors des représentations de ces spectacles.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 3 430€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **3 430€**

Action n° 2 Projet numérique Médiathèque

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

La médiathèque développe depuis un an un projet autour des outils numériques et de la culture web (utilisation de tablettes numériques, jeux vidéo, éducation à l'image, etc...).

L'objectif est avant tout d'inciter la population à des formes de cultures diverses, de réduire la fracture numérique, et de donner une image de lieu innovant à la médiathèque.

Premier média de l'industrie culturelle, le jeu vidéo prend une place importante dans ce projet. Il s'agit ici de mettre en place une médiation rapprochée entre les usagers et les contenus ludo numériques, afin d'apporter une plus-value culturelle, collective et institutionnelle à cette pratique.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 300€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **300€**

Action n° 3 (Fonctionnement) A B C - Côté Ciné

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 dans le pilier Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

L'association de Bricolage Cinématographique, fédère, invente des initiatives locales de cinéma centrées sur Floirac. Le but est de créer une dynamique qui encourage jeunes et moins jeunes à créer leurs propres images, à jouer la comédie, à écrire des histoires, à découvrir la richesse que peut offrir l'utilisation simple d'outils à la portée de tous ;

Des activités ponctuelles sont proposées tout au long de l'année autour d'ateliers de réalisation et théâtre à la M.270 et au collège Nelson Mandela, de projections, casting, accueil de projets de réalisateurs résidents. En 2019-2020, un long métrage a été réalisé « La sorcière et le martien » avec une soixantaine de Floiracais, des acteurs en cours de professionnalisation, ainsi que des professionnels.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 8 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **4 000€**

Action n° 4 (Fonctionnement) COTE ROCK - Parallèles Attitudes Diffusion

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 dans le pilier Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Côté Rock encadre des artistes et groupes issus des quartiers prioritaires de Floirac et plus largement de la rive droite, dans un souci de mixité sociale et culturelle, dans leur pratique musicale et projet de post-production. Au-delà de cet encadrement, Côté Rock développe des actions permettant la rencontre entre musiciens professionnels et jeunes amateurs : en accompagnant et conseillant ces jeunes artistes en herbe ; en mettant en place des répétitions et des résidences d'artistes au studio d'enregistrement ; en favorisant des rencontres avec des intervenants professionnels et en organisant des plateaux concerts pour rendre visible des groupes musicaux locaux ; en intervenant auprès des adolescents du collège Nelson Mandela. Côté rock est hébergé au sein de la M.270 en QPV Jean Jaurès.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 15 500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **15 500€**

Action n° 5 (Fonctionnement) ARTELI

Dans le cadre du Contrat de ville dans le pilier numéro Orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

Arteli est une association qui participe activement à la dynamique de territoire à travers des projets artistiques auprès des habitants et avec eux. Ces actions font l'objet d'une programmation et s'inscrivent dans un parcours culturel en direction des enfants des écoles élémentaires.

ARTELI contribue à la valorisation du patrimoine Floiracais et de son territoire à travers des ateliers, des projets d'habitants, de jeunes ou d'associations. Elle s'inscrit dans une dynamique de projets du territoire.

Cette association s'engage à coconstruire avec les habitants de tous âges.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 1800€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 33.3 %.

Subvention DPV sollicitée : **600€**

Action n° 6 (Fonctionnement) Passage à l'art

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 dans le pilier Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Au cœur d'une agglomération en pleine mutation, les villes du Grand Projet des Villes (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont) ont fait le choix de s'appuyer sur les spécificités de leur politique culturelle pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire.

La culture est perçue comme un moyen de favoriser l'accès de tous à la connaissance mais également comme un outil idéal pour lutter contre les inégalités rencontrées dans certains quartiers.

L'association intercommunale Passage à l'art est née de la volonté des 4 communes du GPV de :

- Favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous ;
- Encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles ;
- Promouvoir l'illustration et la bande dessinée et les acteurs sur le territoire de l'agglomération bordelaise
- Participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité.

Passage à l'art oriente son projet autour des actions de médiation culturelle et pratique artistique en direction des établissements scolaires avec une ouverture à de nouveaux publics dans le champ périscolaire et social.

57 classes et 1 groupe d'ALAE participent aux parcours « Classes en bulles » dont 27 classes issues des écoles élémentaires et collèges de la ville de Floirac en 2019-2020.

Afin de valoriser les actions menées avec les différents publics tout au long de l'année, l'association intercommunale organise un événement festif sous forme d'expositions, d'animations, de rencontres et de dédicaces autour de la bande dessinée et du livre jeunesse. Les productions des classes participantes sont également mises en valeur lors de cet événement. En raison du contexte lié à la situation sanitaire, le Festival 2020 est reporté en 2021 avec cependant en **Préambules** organisé en Novembre 2020 sur les 4 communes pour maintenir un focus sur la BD à l'occasion de l'année de la BD.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 11 500€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **11 500€**

Action n° 7 (Fonctionnement) RAFU

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 dans le pilier Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

RAFU est une association qui participe à la dynamique de territoire à travers des projets artistiques auprès des habitants et avec eux.

Le RAFU contribue à la valorisation du patrimoine Floiracais et de son territoire à travers des ateliers et des projets partagés avec des habitants ou partenaires.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 2000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 60 %.

Subvention DPV sollicitée : **1200€**

Action n° 8 (Fonctionnement) Musiques de Nuit Diffusion

Dans le cadre du Contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 dans le pilier Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Musique de nuit diffusion accompagne la mise en place du Carnaval des deux Rives en lien avec les services et structures partenaires de la Ville.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 2120€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 89.62 %.

Subvention DPV sollicitée : **1 900€**

Action n° 9 (Fonctionnement) Du dessin à la peinture murale

Dans le cadre de l'orientation stratégique N°9 et N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

L'école CAMUS à travers une pratique artistique, participe activement, depuis plusieurs années, avec son équipe éducative, au développement structurel d'apaisement et de bien-être pour les enfants et les parents qui fréquentent cette école en difficulté sur notre territoire. Cette action, de peinture murale, contribue à l'épanouissement de l'enfant, crée ainsi une cohésion autour de ce groupe scolaire entre les enfants, l'équipe enseignante et des familles.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 7090€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **7090 €**

Action n° 10 (Fonctionnement) Permis de conduire

Dans le cadre de l'orientation stratégique N°2 dans le pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Le Permis Citoyen est un dispositif qui doit permettre à de jeunes floiracais (âgés de 18 à 25 ans) de se construire un projet professionnel en levant les freins de la mobilité. Après un passage devant une commission d'élus, une aide financière comprise entre 500 et 800 € est allouée aux jeunes en fonction de leurs profils et du projet présenté. En contrepartie, les jeunes concernés doivent effectuer 30 heures de bénévolat au sein d'un service de la mairie de Floirac.

Cette action doit concourir à remettre de la confiance entre l'institution et les jeunes par une prise en compte des demandes et en présentant leur projet devant une commission d'élus.

Ces jeunes sont repérés sur l'ensemble de notre territoire et ce dispositif peut s'inscrire dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 8000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 75 %.

Subvention DPV sollicitée : **6000 €**

Action n° 11 (Fonctionnement) AIDES A LA FORMATION

Dans le cadre du Contrat de ville de l'Orientation stratégique N°19 du pilier réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté objectifs 2 et 3 :

L'aide à la formation est un dispositif qui accompagne les jeunes de la ville repérés pour la formation aux métiers de l'animation. Cette action doit permettre une première expérience professionnelle en s'engageant pour la Ville.

Elle doit contribuer à une certaine forme de structuration personnelle et doit concourir aux objectifs du contrat de ville.

Les habitants des QPV bénéficient de ce dispositif à travers des notions d'accessibilité, de participation et de mixité.

Les Floiracais à partir de 17 ans (formation métiers de l'animation) sont concernés.

Ce dispositif peut s'inscrire également comme le permis de conduire citoyen dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 22 600€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 16.37 %.

Subvention DPV sollicitée : **3 700 €**

Action n° 12 (Fonctionnement) Accueil d'activité des salles de Citoyenneté

Dans le cadre de l'orientation stratégique N°10 Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale Objectifs 2 et 3 :

Les salles de citoyenneté sont des structures déclarées en accueil de loisirs pour un public adolescent. C'est un lieu d'accueil implanté au cœur des QPV, elles remplissent un rôle modérateur et de médiation importantes dans l'animation des 2 quartiers J Jaurès et Dravemont.

Elles participent également à la notion d'accessibilité au regard de l'ensemble de notre territoire.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 57 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 21.05 %.

Subvention DPV sollicitée : **12 000 €**

Action n° 13 (Fonctionnement) Mois de Médiation

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°12 et N°19 des piliers améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale / réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté objectif N°1 :

Le mois de médiation est une action qui favorise le vivre ensemble. Il s'agit d'entretenir la bonne entente entre les personnes qui jeûnent la journée, qui veillent jusqu'à tard la nuit, sans stigmatisation, et les voisins. Cela doit répondre à une gestion de tranquillité et de cohésion.

C'est une action qui est entièrement gérée par le service Médiation.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 4000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **4000€**

Action n° 14 (Fonctionnement) Les Sportifs du Dimanche

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N°10 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale objectif N°1 :

Cette action a pour objectif de répondre à la demande des habitants pour obtenir un lieu, un espace couvert dans lequel ils peuvent pratiquer une activité sportive non licenciée dans une volonté de « sports loisirs santé »

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 2000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100 %.

Subvention DPV sollicitée : **2000€**

Action n° 15 (Fonctionnement) Ouverture A.M.S.H

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N° 10 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

L'ACMSH est un lieu d'accueil qui correspond à un besoin de « garde » sur notre territoire avec comme objectif premier la socialisation et de rencontre mixte (haut et bas FLOIRAC).

Cette structure répond à la notion d'accessibilité du fait de sa politique tarifaire.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 686 670€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 5.83 %.

Subvention DPV sollicitée : **40 000€**

Action n° 16 (Fonctionnement) Parcours Mercredi Floiracais

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique : N°9 et N° 10 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

La mise en œuvre du plan mercredi, la Ville propose aux enfants inscrits au centre de loisirs élémentaire les « Parcours Mercredi Floiracais » Ces parcours d'une durée d'1h30 sont articulés autour de trois cycles thématiques (Culture, Sport et Loisirs). 145 enfants âgés de 6-11 ans sont concernés par cette offre.

Il s'agit d'un dispositif ayant pour objectif de faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant, en cohérence avec les enseignements scolaires. Cette action s'inscrit dans un nouveau Projet Educatif Global de Territoire autour de 3 axes, l'accessibilité, la fraternité, les stéréotypes, en cohérence avec les objectifs du Contrat de Ville sur les questions de la Politique de la Ville.

Pour cela, la Ville sollicite l'ensemble des partenaires : Services Municipaux, CMF, Ecoles, Partenaires Associatifs.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 25 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 88 %.

Subvention DPV sollicitée : **22 000€**

Action n° 17 (Fonctionnement) Ouverture Suzanne

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N° 10 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

C'est lieu d'émancipation de jeunes 12/ 17 ans, c'est un accueil de loisirs qui fonctionne uniquement durant les périodes de vacances.

C'est une structure complémentaire des salles de citoyenneté où la rencontre est basée essentiellement sur la mixité et le développement de projets d'animation.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 162 183€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 24.12 %.

Subvention DPV sollicitée : **15 000€**

Action n° 18 (Fonctionnement) : Epicerie Solidaire

Santé, sanitaire et social "

Dans le cadre des piliers numéro N°11 et N°20 Améliorer la prévention, l'accès aux soins et aux services de proximité /promouvoir toutes les formes de participation citoyenne inscrites dans une perspective d'enrichissement de la démocratie locale, d'ouverture entre les diverses composantes des quartiers et vers l'environnement, et de mixité (culturelle, générationnelle, de genre...)"

L'épicerie sociale et solidaire de Floirac apporte une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu.

Public à cibler en priorité : Personnes majeures en difficultés financières et/ou sociales, domiciliées sur la Commune de Floirac

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 72 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 66.67 %.

Subvention DPV sollicitée : **48 000€**

Subvention DPV sollicitée : **48 000€**

Action n° 19 (Fonctionnement) Aides aux secours

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique : N°11 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Les secours sont généralement accordés dans le cadre de l'urgence à des personnes momentanément privées de ressource, ils permettent de faire face aux besoins élémentaires du quotidien, pour une population qui fait face à la précarité économique et à l'isolement social.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 21000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 100%.

Subvention DPV sollicitée : **21 000€**

Action n° 20 (Fonctionnement) Lieu d'Accueil Enfants/Parents "il était une fois"

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique : N°9 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale avec une collaboration active avec les familles et l'ensemble des partenaires / promouvoir la réussite scolaire, lutter contre le décrochage et prévenir les exclusions. Objectif N°3 :

Il était une fois » est un Lieu d'accueil et de rencontre ouvert aux enfants jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte de leur entourage (parent, grand parent, membre de la famille), mais aussi ouvert aux futurs parents.

L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui est garant de sa sécurité. Ce lieu est libre d'accès, sans rendez-vous ni dossier d'inscription, anonyme et gratuit.

Les accueillantes, professionnelles de la petite enfance proposent un espace de jeux libres et un temps convivial d'échanges autour d'un café/ thé pour les adultes et d'un goûter pour les enfants.

Le Laep est souvent le premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents. Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Cette action est inscrite au titre du Fonctionnement 6117€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à hauteur de 99.53 %.

Subvention DPV sollicitée : **6117 €**

Action n° 21 L'ETANG HEUREUX (Programmation complémentaire dans le cadre du dégel)

Dans le cadre du contrat de ville dans l'Orientation stratégique N° 10 du pilier améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale :

Cette action s'inscrit dans la dynamique de mobilisation des habitants sur des projets d'animation portés par le service Jeunesse, en lien avec la direction de l'action Culturelle et le service médiation. C'est une initiative originale de proximité.

Ce programme se verra enrichi par des actions portées par d'autres partenaires dans le domaine socioculturel.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour environ 35000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 32,13 %.

Subvention DPV sollicitée : **11 244€**

Vu l'article 107 de la loi de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'article 141 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;

Vu l'article 156 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-2 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 13 juillet 2020

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 32
Contre : 1 (M. LEDOUX)
Abstention :



Le Maire,